

Intervention délibération n°3 groupe RN.

Monsieur le maire, il y a déjà 4 médiateurs (un par quartier prioritaire), si nous saluons la création d'un emploi, en quoi celui-ci sera utile si sa mission est d'assurer la tranquillité publique, mission censée être dévolue à la Police Municipale (ayant un effectif de 12 personnes) ?